

2010 Les vœux de la présidente

Avec le Conseil d'administration *, je présente à tous les lecteurs des Ephémères mes vœux associatifs pour 2010. Avec un souhait particulier pour qu'en cette année internationale qui lui est consacrée, la biodiversité soit respectée et réhabilitée partout où c'est possible. Nous espérons y contribuer à notre petite échelle, avec le soutien des adhérents et des sympathisants.

*Anne-Marie DUCHEMIN, Michel HORN, Claudine JOLY, Colette LECHENAUT, Alain LERCH, Denise LERCH, Annick NOËL, André THOMAS, Bernard VIGNERAS, Arlette VIVIER

Grenelle de l'Environnement et Agriculture :

Réunion organisée le 15 décembre dernier à CAEN par le CREPAN en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et France Nature Environnement.



Vue de la salle



intervention de Annick Noël

Cette réunion a rassemblé une cinquantaine de participants, responsables agricoles, administratifs, représentants des associations de gestion et de protection de la nature, représentants des parcs naturels régionaux, ... autour du thème de la territorialisation du Grenelle en agriculture.

Un bilan général en cette fin d'année 2009 a été présenté par Mr Alexandre Meybeck, représentant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, suivi d'une présentation des positions de France Nature Environnement, des Chambres d'agriculture, de la FNSEA et d'un débat avec la salle.

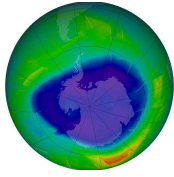
Dans une 2^{ème} partie, le CREPAN avait souhaité mettre en avant les travaux et les expériences de terrain des acteurs agricoles vers des systèmes de culture « à bas niveaux d'intrants » c'est-à-dire utilisant nettement moins de pesticides que les systèmes de culture habituellement pratiqués. Les travaux de la Chambre d'Agriculture de l'Eure, des témoignages d'agriculteurs et même d'anciens gérants de coopérative ont démontré qu'il était tout à fait possible pour un agriculteur de gagner normalement sa vie tout en polluant beaucoup moins. Exemples à suivre donc et à diffuser, ce qui était le but, que l'on peut considérer comme atteint, de cette réunion.

Je remercie encore ici la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie qui a accepté de co-organiser avec le CREPAN cette réunion. En espérant que celle-ci ne soit que le premier pas d'une longue coopération forcément enrichissante pour chacun des partenaires.

Claudine Joly, secrétaire du CREPAN, référente du réseau agriculture de FNE.

Du manque de culture scientifique de nos plus hauts dirigeants

“Des scientifiques et des savants du monde entier se sont réunis des mois et des mois pour dresser un constat : le monde court à sa perte si émettre du carbone qui dans la couche d’ozone et équilibres de la planète.”



Ce n’est pas un sketch de Nicolas Canteloup mais un passage du discours de Nicolas Sarkozy lorsqu’il a abordé la question du climat. Pour justifier l’instauration de la “taxe carbone”, le président de la République s’est gravement emmêlé les pinceaux. AL

Nanoparticules, innocentes ou coupables ?

« Le nanomonde est composé d’objets mesurant de 1 à 100 nm (10^{-9} m). Un nanomètre est 500 000 fois plus fin qu’un trait de stylo à bille. Ces fines particules sont de plus en plus utilisées dans les circuits électriques miniaturisés et dans des objets pour lesquels ils apportent un plus vanté par la publicité (propriété antibactérienne d’une chaussette, longévité d’une poêle), à moins qu’on évite de signaler leur présence sachant que de plus en plus d’usagers s’en méfient. A juste titre ? Oui, selon de nombreuses sources (organismes de recherches, laboratoires indépendants...) qui font état de leur danger sur la santé suite à leur inhalation ou ingestion (troubles cérébraux, atteintes des poumons...) et de risques concernant la qualité de l’environnement, en particulier après leur rejet. L’évaluation des risques est en cours l’incertitude qui les concerne, doit guider leur utilisation. Il est impératif de jouer la prudence en limitant la présence des nanocomposants dans des objets qui peuvent s’en passer, comme des cosmétiques et les textiles. Une large information est indispensable et le débat public mis en place est une bonne mesure. Les usagers deviendront plus exigeants, ne voulant plus de «nanos» cachés, l’étiquetage devra se généraliser, les dangers mieux évalués et divulgués. Il ne s’agit pas de refuser en bloc tout usage des nanomatériaux qui font partie des progrès de la technologie mais de les voir intégrées à nos vies avec le discernement qui s’impose et en préférant, dans ce domaine, être trop méfiant que trop confiant. »
Publié dans Ouest France du 10/12/09 dans le cadre du débat national sur les nanotechnologies AN

Gare aux Courgettes !

L’AFSSA, Agence Française de Sécurité Sanitaire, souhaite “compte tenu des hauts niveaux de consommation observés en France” que la LMR (Limite Maximale de Résidus) pour le formétanate dans les courgettes et le pyrimicarbe dans les pommes de terre soit réduite. JB



Au fait qu’est-ce qu’un déchet ?

Ce que disent les dictionnaires classiques tel le Robert :
Perte ou diminution d’une chose subit dans l’emploi qui en est fait. Ce qui tombe d’une matière qu’on travaille (Etym. Déchoir)

Face à notre société de production-consommation-rejet de déchets il était nécessaire d’apporter une définition plus réaliste et aussi plus diversifiée.

Tant Wikipedia que des ouvrages de référence pour les définitions des mots et abréviations tel «les 1001 mots de l’EDD » proposent des définitions convergentes :

Un **déchet** (détritus, résidu, ordures...) est un objet ou une substance issue d’un processus, et dont on veut se débarrasser.

Définition juridique : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements de déchets dangereux définit les déchets comme les « substances ou objets qu’on élimine, qu’on a l’intention d’éliminer ou qu’on est tenu d’éliminer en vertu des dispositions du droit national ».

L’Union européenne en donne une définition similaire : « toute substance ou tout objet [...], dont le détenteur se défait ou dont il a l’intention ou l’obligation de se défait ».

Le code de l’environnement décline toute une diversité de déchets (ménagers, industriels, d’emballages, déchets agricoles, électriques et électroniques, dangereux des ménages, de démolition, industriels banals ou dangereux, municipaux, nucléaires, d’espaces verts, radioactifs, etc...

Au plan de leur devenir, il y a les biodégradables dont les fermentescibles, les recyclables, les déchets ultimes, etc...

Chaque catégorie de déchets, son transport, son devenir respectif est défini par des articles juridiques du code de l’environnement, qui prévoient, le cas échéant des sanctions.

Il convient de reconnaître qu’aussi bien en matière de tri, de collecte et de recyclage, voire même en matière de choix du produit acheté susceptible de générer un déchet, nous sommes dans un domaine extrêmement évolutif. AL

